



## COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE

06/02/2026

PROCÈS-VERBAL N°03/2026

La Commission Fédérale d'Arbitrage a procédé à un vote pour élire les arbitres de l'année 2025 dans les différentes catégories :

Membres participants au vote (9) : **Ludovic MEILLIER (Président), Nicolas CRULLI, François-Xavier CHAFFOIS, Stéfan LARROQUE, Stéphane LARZUL, Quentin LOMBARD, Nathan POLIS, Sylvain PONGE, Aina RAJOHNSON (représentant DTN).**

Membres non participants au vote (5) : Pablo OSSANDON (Représentant des Entraîneurs), Jean-Claude LOPEZ, Florence SAUVAGE, Laetitia ODIN, Vincent CASSIER (représentant Siège Fédéral).

Les membres de la CFA ayant voté étant au nombre de NEUF (9), la commission peut valablement délibérer.

### 1. BASEBALL

a- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le trophée Elite AFCAM :

- Nathan POLIS = Quatre (4) suffrages
- David MULLER = Un (1) suffrage
- Stéfan LARROQUE = Deux (2) suffrages
- François-Xavier Chaffois = Un (1) suffrage
- Abstention = 1 (Une)

Le trophée Elite AFCAM est attribué à **Nathan POLIS**.

b- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le trophée Espoir AFCAM :

- David MULLER = Un (1) suffrage
- Sébastien RICHARD = Cinq (5) suffrages
- Théo LOUIS = Deux (2) suffrages
- Abstention = 1 (Une)

Le trophée Espoir AFCAM est attribué à **Sébastien RICHARD**.

c- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le mérite fédéral:

- Frédéric PATARATA = Un (1) suffrage
- Nathan POLIS = Un (1) suffrage
- David MULLER = Deux (2) suffrages
- **Ludovic MEILLIER** = Quatre (4) suffrages
- Abstention = 1 (Une)

Le Mérite Fédéral Arbitre Baseball est attribué à **Ludovic MEILLIER**.

## 2. SOFTBALL

a- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le trophée Elite AFCAM :

- Nicolas CRULLI = Trois (3) suffrages
- **Nicolas ROUX** = Quatre (4) suffrages
- Florence SAUVAGE = Un (1) suffrage
- Abstention = 1 (Une)

Le trophée Elite AFCAM est attribué à **Nicolas ROUX**.

b- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le trophée Espoir AFCAM :

- Elena CONSIGLIO = Un (1) suffrage
- Robin LETHIECQ = Un (1) suffrage
- **Elisabeth TALLARD** = Deux (2) suffrages
- Anaisie BUGNA = Un (1) suffrage
- Abstention = Quatre (4)

Le trophée Espoir AFCAM est attribué à **Elisabeth TALLARD**.

c- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le mérite fédéral:

- **Nicolas CRULLI** = Trois (3) suffrages
- Nicolas ROUX = Deux (2) suffrages
- Elisabeth TALLARD = Un (1) suffrages
- Aina RAJOHNSON = Deux (2) suffrages
- Abstention = 1 (Une)

Le Mérite Fédéral est attribué à **Nicolas CRULLI**.

## 3. BASEBALLS

a- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le trophée Elite AFCAM :

- **Ludovic MEILLIER** = Quatre (4) suffrages
- Quentin LOMBARD = Trois (3) suffrages
- Abstention = 2 (Deux)

Le trophée Elite AFCAM est attribué à **Ludovic MEILLIER**.

b- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le trophée Espoir AFCAM :

- Jordane ODIN = Un (1) suffrage
- Quentin LOMBARD = Un (1) suffrage
- Gilles NEYRAUD = Un (1) suffrage
- Yann DESHAYES = Un (1) suffrage
- **Laëtitia ODIN** = Deux (2) suffrages
- Abstention = Trois (3)

Le trophée Espoir AFCAM est attribué à **Laëtitia ODIN**.

c- Les membres de la CFA se sont exprimés pour le mérite fédéral:

- **Quentin LOMBARD** = Cinq (5) suffrages
- Ludovic MEILLIER = Deux (2) suffrages
- Abstention = 2 (Deux)

Le Mérite Fédéral est attribué à **Quentin LOMBARD**.

#### 4. TROPHÉE GIN BATS

Les membres de la CFA se sont exprimés pour l'attribution du Trophée Gin Bats récompensant l'Arbitre/l'Officielle féminin de l'année :

- **Elisabeth TALLARD** = Trois (3) suffrages
- Alexandra JUST = Un (1) suffrage
- Florence SAUVAGE = Un (1) suffrage
- Laëtitia ODIN = Un (1) suffrage

Le trophée GIN BATS est attribué à **Elisabeth TALLARD**.

#### 5. JEUNE ARBITRE

Les membres de la CFA se sont exprimés pour l'attribution du Mérite Fédéral du Jeune Arbitre de l'année:

- **Eliot SAUGET**= Trois (3) suffrages
- Marc VEYRUNES = Deux (2) suffrages
- Jordane ODIN = Un (1) suffrage
- Sébastien RICHARD = Un (1) suffrage
- Abstention = 2 (Deux)

Le Mérite Fédéral de l'Arbitre Jeune de l'année est attribué à **Eliot SAUGET**.

#### RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale d'Arbitrage portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de cinquante euros (50€), qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

**Ludovic MEILLIER**  
Président Commission Fédérale d'Arbitrage

